

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUIN 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 31/05/2018

Présents à la séance : 8
Date d'affichage : 11/06/2018

Présents : MM BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, FORAS Annie, COMTE Elodie, POLY Bernard, PUTIN Dominique, RIVATTON Xavier

Absents excusés : BEAUDART Clémence a donné procuration à COLONOZET Nathalie.
PIDOUX Valérie a donné procuration à BRETIN Christian.
CHAUVIN Yves, CLEMENT Colette, BARBIER Jean-Claude, JOUFFROY Brigitte, LAURENT Daniel.

Secrétaire : Mr RIVATTON Xavier.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 avril 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Délibération demande subvention DETR pour les travaux de restauration de l'éclairage et de la sonorisation de l'église Saint Julien :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

L'église de Cousance mérite une mise en valeur pour les célébrations religieuses mais aussi en faveur des concerts, des chorales, voire des conférences.

Pour ce faire, 2 objectifs doivent se mettre en œuvre :

- La mise aux normes du système électrique et l'éclairage intérieur de l'édifice,
- La sonorisation aujourd'hui sous dimensionnée sera notablement améliorée grâce à une centrale de sonorisation et de nouvelle colonne de son.

Deux financeurs sont prévus afin de réaliser ces travaux :

- Notre commune,
- La Fondation du Patrimoine à travers un bon de souscription actuellement diffusé sur une base de 7 500 exemplaires,
- L'Etat à travers la DETR.

Les travaux sont programmés pour une réalisation à l'automne 2018 et devront être finalisés pour les fêtes de fin d'année.

Coût estimatif du projet :

- Mise aux normes du dispositif électrique et mise en place d'un nouveau système d'éclairage :	24 899,00€ HT
- Système de sonorisation :	<u>8 375,00€ HT</u>
TOTAL :	33 274,00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

DETR 25 % de 33 274,00 € HT soit	8 318,50 €
Objectif collecte Fondation du Patrimoine	10 000,00 €
Autofinancement	<u>14 955,50 €</u>
TOTAL :	33 274,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents de demander une subvention DETR à la Préfecture du Jura pour les travaux de restauration de l'éclairage et de la sonorisation de l'église Saint Julien.

3/ Délibération demande subvention DETR aménagement de l'espace extérieur de la mairie :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Le préau situé au sein de l'ancienne cour d'école derrière notre mairie a fait l'objet d'une réfection complète pour un budget de 32 100,00 € (une demande de DETR a été acceptée par la Préfecture. Nous sommes actuellement en attente du ratio d'octroi).

Le caractère patrimonial de ce préau situé dans une enceinte qui mérite une valorisation devra faire l'objet de travaux complémentaires qui procureront à cet espace une identité attractive vis-à-vis des Cousançois.

Ce territoire intra-muros pourra être mis à disposition en faveur de divers moments festifs : pot après célébration au monument aux morts, apéritif de mariage, cinéma et théâtre plein air, etc..., etc...

Afin de redonner à cet ensemble foncier particulièrement dégradé voire abandonné et de surcroît en plein Bourg Centre, des travaux conséquents et nécessaires s'imposent.

Coût estimatif du projet :

- Aménagement structurel de la cour et traitement de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) : 12 179 € HT
- Aérogommage des anciens éléments de charpente du préau: 1 000,00 € HT
- 2 paires de volets et l'aménagement d'un 3^{ème} : 1 396,00 € HT*
- Peinture de la façade qui domine la cour du préau : 2 341,40 € HT
- Crépissage des murs extérieurs, mise en valeur du mur intérieur du préau, aménagement d'un bardage en haut du local sous le préau, échafaudage : 21 541,52 € HT
- Eclairage préau et cour : 2 688,95 € HT
- Confection d'un local communal derrière la bibliothèque et aménagement de locaux poubelles : 10 081,62 € HT*
- Création d'un escalier rendant possible l'accès de la cour vers la rue des Ecoles : 11 395,00 € HT
- Aménagement sanitaires : 3 780,09 €

TOTAL : 66 403,58 € HT

Plan de financement prévisionnel

DETR 25 % de 66 403,58 € HT soit	16 600,90 €
Autofinancement	<u>49 802,68 €</u>
TOTAL :	66 403,58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents de demander une subvention DETR à la Préfecture du Jura pour les l'aménagement de l'espace extérieur de la mairie.

Arrivée de Clémence BEAUDART - Présents à la séance à 20h33 : 9 élus

4/ Présentation du dispositif de vidéo-sécurité de la commune et délibération pour les demandes de subventions DETR et FIPD :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente les différents points d'implantation de vidéo-sécurité et la mise en place d'un local technique pour le visionnage.

Coût d'un local technique

(Système mezzanine 3650 x 2000)

Devis établi par Pierre BLANC : 4 327,34 €

Synthèse totale des coûts

Ensemble des Points Vidéos : 64 990,00 €*

Enregistrement et visualisation : 21 000,00 €*

Coût maîtrise d'œuvre : 7 150,00 €

Confection du local technique : 4 327,34 €

TOTAL : 97 467,34 €

* Le montant total est toujours 10 % plus haut que les prix constatés en appel d'offres selon notre maître d'œuvre.

Demande de subvention Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Montant total : 97 467,34 € x 40 % = **38 986,94 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents de demander une subvention DETR à la Préfecture du Jura pour l'installation d'un dispositif de vidéosécurité.

Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Montant total : 97 467,34 € x 40 % = **38 986,94 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents de demander une subvention FIPD pour l'installation d'un dispositif de vidéosécurité.

5/ Délibération demande subventions auprès du Conseil Départemental du Jura et de l'Agence de l'Eau en faveur des travaux prévus sur les réseaux et bâtiments liés à l'eau :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Nous sollicitons les subventions au meilleur taux de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental concernant les travaux envisagés en faveur de notre réseau d'eau et de ses structures.

Ces travaux sur l'eau potable sont prévus sur une période allant de 2018 à 2021 pour un montant global de 701 858,50 € HT et réparti comme suit :

Tranche ferme 2018

- Remise en état de la station de traitement : 65 201,00 € HT
- Mise en œuvre du dispositif anti intrusions : 4 200,00 € HT
- Suppression de 41 branchements plomb : 75 200,00 € HT
- Renforcement du bouclage Grande Rue et Rue des Ecoles et suppression de 9 branchements en plomb : 32 804,62 € HT
- Pose d'un poteau incendie Rue de la Malatière : 6 949,88 € HT

Total tranche ferme 2018 : 184 355,50 € HT

Les tranches conditionnelles ultérieures seront les suivantes :

Année 2019 : Suppression de 92 branchements plomb : 173 101,00 € HT

Année 2020 : Suppression de 92 branchements plomb : 173 101,00 € HT

Année 2021 : Suppression de 91 branchements plomb : 171 301,00 € HT

Total tranches conditionnelles : 517 503,00 € HT

Nous sollicitons l'aide auprès de l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Jura au meilleur taux sur un montant global de 767 046,43 € HT, incluant :

- Le montant des travaux y compris 5 % d'aléas soit 736 951,43 € HT,
- Les frais de maîtrise d'œuvre de 30 095,00 € HT,

Notre commune :

- S'engage à autofinancer le montant résiduel,
- S'engage à réaliser les travaux d'eau potable dans les règles de l'art,
- Demande une autorisation de préfinancement,
- Demande une autorisation de démarrer les travaux,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura pour les travaux prévus sur les réseaux et bâtiments liés à l'eau.

6/ Synthèse de présentation de la tranche 2 de la zone de loisirs « En Lune » et délibération maîtrise d'œuvre :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente la tranche 2 de la zone de loisirs « En Lune ».

L'aire de loisirs « En Lune » a fait l'objet à ce jour des travaux suivants :

- Réfection complète d'un court de tennis,
- Création d'un parking,
- Aménagement de la RD 2 favorisant le ralentissement des véhicules et traitement paysager de ses abords,
- Fermeture complète de la zone avec un système de barrière automatique.

Dès cet automne, des aménagements conséquents seront mis en œuvre pour aménager et finaliser complètement cette aire de loisirs.

Le schéma ci-après dresse ce projet dont les éléments s'appuient spécifiquement sur l'histoire de Cousance et en particulier la rivière « La Gizia ».

Ce schéma sera présenté fin Juin aux membres de la commission travaux mais il sera proposé avec plusieurs éléments alternatifs.

Le détail estimatif des travaux s'établit à 300 000 € dont 28 000 € relatifs à la maîtrise d'œuvre.

Une demande de DETR à hauteur de 40 % a été instruite puis délibérée lors du dernier Conseil Municipal. Le 31 mai la Préfecture a accordé cette demande.

Nous attendons maintenant le ratio précis d'aide.

Mission de maîtrise d'œuvre confiée à Pierre-André DOMON

Enveloppe financière estimée affectée aux travaux : 272 000 € HT

Détails de la maîtrise d'œuvre :

- Esquisse :	4 200 € HT
- Avant-Projet :	5 600 € HT
- Projet :	4 200 € HT
- Assistance contrat travaux :	2 800 € HT
- Direction des travaux :	9 800 € HT
- Assistance opérations :	1 400 € HT

Total : 28 000 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de confier à Mr DOMON Pierre-André la mission de maîtrise d'œuvre pour la tranche n° 2 de la zone de loisirs « En Lune ».

7/ Délibération demande subvention travaux de reboisement :

Cette délibération est annulée car l'ONF n'en a plus besoin.

8/Délibération subventions aux associations :

Nathalie COLONAZET, Adjoint au Maire présente ce dossier.

Il convient de noter que ces propositions sont issues d'un travail de réflexion et d'analyse qui a été effectué dans le cadre d'une commission spécifique.

Les propositions sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	2017	2018
ADMR	900	900
AFM (téléthon)	150	150
Amis musique Cuiseaux	100	100
Anciens Combattants	170	170
FNACA	170	170
BASKET	500	250
BIBLIOTHEQUE	600	600
Souvenir Français	150	150
Clique de Cousance	250	250
Cyclos club Revermont	250	250
Donneurs de sang	400	400
JUDO	400	400
Sapins de Bian	300	300
Théâtre	200	200
Twirling baton	250	250
DE SI DE LA	100	150
Itinéraires et découvertes	200	200
Chœur du bon pays	200	200

TENNIS DE TABLE	100	100
RUGBY	100	100
GYMNASTIQUE	150	150
AIKIDO	150	150
UCAI	150	150
Amicale pompiers	150	150
FOOT	1900	1900
Body Physics	400	400
ASS VALENTIN HAUYS	50	50
ASS. TENNIS	150	150
CUISEAUX PAYS DES PEINTRES	0	100
MAM CROCOS RIGOLOS	0	600
RETRAITE SPORTIVE	100	100
LES PTITS MONTAGNARDS	250	250
TOTAL	8 940	9 440

Le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour et 1 abstention le versement des subventions aux associations pour l'année 2018.

9/ Délibération vente ancien copieur :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Le copieur multifonctions CANON concerné a été acquis auprès des établissements PERONO en Juillet 2010 au prix de 6 668,90 € TTC.

Nous avons détenu un contrat de maintenance dont le coût annuel était lié aussi au nombre de copies, il était de l'ordre de 4 000 € en moyenne. (en fonction du nombre de copies réalisées)

Le contrat de maintenance de cet appareil arrive à son terme le 15 juillet prochain. Les établissements PERONO nous indiquent qu'ils ne souhaitent pas proroger ce contrat car un certain nombre de pièces deviennent introuvables.

Aujourd'hui nous détenons un nouvel appareil pour lequel nous avons souscrit un contrat leasing avec REX ROTARY dont l'échéance annuelle est de 1 324,80 €.

Il convient de rajouter le coût de la maintenance qui est de l'ordre de 2 000 € en moyenne annuelle. (en fonction du nombre de copies réalisées)

Compte tenu de la vétusté de la machine et des prix de marché habituellement constatés, ce photocopieur se commercialisera à un tarif extrêmement bas. En tout état de cause, Le Maire le proposera un tarif qui ne saurait être inférieur à 100 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de vendre l'ancien copieur multifonctions pour un montant minimum de 100 €.

10/ Délibération pour désigner un délégué à la Protection des Données (DPD) :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général Européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé par le Parlement Européen.

Ce RGPD remplace les lois nationales telle que la loi informatique et liberté (CNIL) et unifie la protection des données dans les 28 états membres de l'Union Européenne.

La loi indique qu'il convient de désigner un Délégué de Protection des Données dans les structures publiques.

Aujourd'hui notre adhésion au SIDEC du Jura nous permet de bénéficier de l'appui d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) au sein même du SIDEC.

Pour permettre à ce délégué SIDEC de mener à bien ses différentes missions, notre commune propose à ce dernier de prendre en charge cette mission.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents désigne la personne morale SIDEC DU JURA en tant que Délégué à la Protection des Données au titre du règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016.

11/ Délibération décision modificative au budget :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Décision modificative budget M49

Le compte 621 (remboursement au budget général de la main d'œuvre du service technique) a déjà une consommation de 33 215,61 € alors qu'il y a eu 26 000 € de prévu au budget.

Demande d'affecter 7 216 € au compte 621

Demande d'affecter 7 216 € au compte 7011

Décision modificative budget M14

Sortie de l'inventaire des terrains vendus à la CNV GUYON pour la résidence seniors

Dépenses

Compte 675 : + 25 897,34 €

Compte 192 : + 12 830,67 €

Recettes

Compte 775 : + 13 066,67 €

Compte 776 : + 12 830,67 €

Compte 2111 : + 25 897,34 €

Compte 024 : - 13 066,67 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les 2 décisions modificatives ci-dessus concernant les budgets M49 et M14.

12/ Délibération pour l'octroi d'une prime exceptionnelle à chaque agent technique municipal et relative à la Journée Citoyenne :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

L'engagement de chacun a été conséquent pour la réussite exceptionnelle de la Journée Citoyenne cette année :

- Au niveau de la préparation,
- Dans le cadre des réunions préparatoires hors temps de travail,
- Et enfin bénévolement durant toute la Journée Citoyenne.

Bravo et merci à eux !

Comme pour chaque Journée Citoyenne depuis 2015, nous proposons à l'équipe technique pour cette 4^{ème} édition 2018 une prime exceptionnelle de 80 € chacun, identique à celle de l'an dernier qui avait été revalorisée:

DELIN Jérôme

GAGLIARDI Marc-Antoine

TOTAL : 320 €

MAGNIN Sébastien

MORENO LOPEZ Thomas

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres accepte l'octroi d'une prime exceptionnelle à chaque agent technique municipal et relative à la Journée Citoyenne.

13/ Délibération location logement en haut ancienne Poste :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Nous avons sélectionné un nouveau locataire pour le logement situé au 38, Grande Rue : T4 de 125 m²

Le choix s'est effectué à travers un entretien entre le Maire et le postulant.

Madame Laurence GIRARD demeurant aujourd'hui 1, Route de Louhans à Cousance a été retenue pour résider dans cet appartement à compter du 1^{er} juin 2018.

Le tarif de la location s'établit comme suit :

- Loyer : 500 €
- Charges : 16 € (entretien de la chaudière au gaz).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

- de louer à Madame Laurence GIRARD le logement 38, Grande Rue à COUSANCE pour un montant de 500 € de loyer mensuel et 16 € de charge mensuelle à compter du 1^{er} juin 2018,
- d'abandonner le loyer du mois de Juin 2018 pour les travaux de réfection de la chambre à l'étage,
- autorise le Maire à signer le bail.

14 / Délibération pour le maintien des pharmacies à l'échelle du territoire national :

Mr BRETIN Christian, Le Maire présente ce dossier.

Les 4 000 000 de Français qui franchissent les portes d'une pharmacie ne sont pas prêts à sacrifier leur santé.

La Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) alerte la population en lançant une campagne de sensibilisation intitulée

« En France, 1 pharmacie sur 2 va mourir ! »

La FSPF compte sur la mobilisation des communes pour donner un signal fort au pouvoir public en direction des pharmacies d'officines.

Lecture de la lettre de la FSPF par le Maire.

Le Conseil Municipal à 7 voix pour et 2 abstentions vote en faveur de cette motion.

15/ Divers et dernières minutes :

- *Réserves incendie* : la commune de Le Miroir a délibéré en faveur d'une aide à hauteur de 6 300 € qui représente la moitié de l'installation des 2 réserves Fléria et secteur maison CADET.
- *Maison des Frères* : suite à des travaux de rénovation de la salle des Frères, celle-ci sera fermée au public sur la période Août, Septembre et Octobre 2018. Des solutions de remplacement seront possibles.
- *Travaux sur l'eau et l'assainissement Grande Rue, Rue de la Gare et Route de Louhans* : les 54 riverains concernés ont tous été visité dans le cadre de rendez-vous personnalisés. Chaque visite était assurée par Antoine FASSY, Responsable de l'Assainissement pour Porte du Jura et un de nos agents municipaux concernant l'eau potable. Les entretiens planifiés et organisés feront l'objet pour chacun d'un compte rendu qui sera expédié à tous les riverains concernés.
- *Les déjections canines* constituent un vrai problème. Des solutions sont à l'étude pour solutionner cette difficulté.

Séance levée à 22 h 10
Le Maire - Christian BRETIN

